

allusion à la Compagnie de Jésus. Et il concluait par ce tableau : « Maintenant, nous avons 4,232 monastères (il y en a eu 800 de plus en 8 ans) et 2,878 instituts gouvernés par des religieux. Ces instituts ont ensemble 155,000 enfants, garçons et filles. Que dites-vous de ces chiffres ? » Mais alors la voix d'un député s'éleva et fit entendre ces paroles : « C'est vous qui entreprenez nos instituts religieux en y envoyant vos fils ». Inutile de dire l'hilarité subite qui secoua tous les bancs de la Chambre, car l'observation tombait, comme on dit, à pic.

— Le ministre de grâce et justice répondit à M. Chiesa. Certes on ne peut pas louer son discours. C'est celui d'un doctrinaire qui refuse de suivre ses doctrines. Il est anticlérical mais veut la tolérance. Il défendra la suprématie de l'État mais sans partir en guerre. Ces contradictions voulues constatées, il y a cependant de fort bonnes choses dans ce discours. Son grand argument pour la solution de la question religieuse en Italie a été que les ministres ses prédécesseurs, certainement anticléricaux, comme Zanardelli, se sont posé le problème et n'ont pas voulu le résoudre, attendant que les choses s'arrangeassent d'elles-mêmes, et ne trouvant pas dans le développement des instituts religieux un péril pour l'État.

— La situation des Jésuites est fort curieuse. Supprimés dans le Piémont, par Garibaldi, et dans les provinces du sud et du nord, ils ne l'ont pas été dans les provinces annexées plus tard, comme Venise et les États Pontificaux. C'est à cause de cela que le décret est resté lettre morte ; car il était impossible d'interdire à un Jésuite le séjour de Naples ou de Turin, alors qu'il lui était loisible de vivre à Rome et à Venise.

— Les congrégations religieuses ont été supprimées et leurs biens incamerés par l'État. Les lois ont eu leur plein effet. Mais si elles refusent la personnalité juridique aux associations

religieuses, elles n'en ont pas fait des associations de fait. Et là e

— A l'objection que fraudes pieuses que le ministre répondait qu'aux héritiers seuls d'ir testament. Supposons son bien, le donne Chiesa n'attaque point à le faire.

— Mais la propriété et il fallait par a répliqué nettement, lument, dit-il, c'est qu'une loi *exclusivement* se tournant vers la g désirait, une loi, mai posséder à toutes les Chambre, ni l'extrême oreille ; ce qui fait qu'un plein succès. Et prend 450 membres 226 députés, dont contre le gouvernem

— Parmi les orateurs, faisait ses déb hérétique, a parlé depuis contre le pouvoir aldat le mouvement ministre lui a très publique sera mûr veut dire en Italie d